RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation d'un immeuble R+6 – 86 rue de Clignancourt, 75018 PARIS

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 07 décembre 2026 à 14:00

Régie Immobilière Ville de Paris
13 Avenue de la Porte d'Italie
75013 PARIS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation d'un immeuble R+6 – 86 rue de Clignancourt, 75018 PARIS
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Présentation des variantes 9
6.3 - Visites sur site 9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
9.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne un marché de travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation d'un immeuble R+6 – 86 rue de Clignancourt, 75018 PARIS.

Nature des travaux : ravalement, couverture, menuiseries extérieures avec occultations, rénovation électrique, remplacement des BECS et réfection des parties communes.
Il est précisé que les marchés de la RIVP sont des contrats privés de la Commande publique.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	RAVALEMENT-COUVERTURE-MENUISERIE
02	ELECTRICITE

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots. Les offres seront évaluées lot par lot selon les critères définis dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). Chaque lot sera attribué au prestataire ayant présenté l'offre la mieux disante, en fonction de ces critères.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45443000-4	Travaux de façade
45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
45262522-6	Travaux de maçonnerie
45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
45310000-3	Travaux d'équipement électrique
45430000-0	Revêtement de sols et de murs

Lot(s)	Code principal	Description
01	45443000-4	Travaux de façade
01	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
01	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
01	45262522-6	Travaux de maçonnerie
01	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
01	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
02	45310000-3	Travaux d'équipement électrique

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres initiales.

Ce délai court à nouveau à compter de la date limite de réception des offres négociées, le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour des raisons de sécurité juridique et afin d'assurer la continuité de l'opération sur toute sa durée, notamment cas de défaillance d'un membre du groupement, le pouvoir adjudicateur a choisi d'imposer cette forme de groupement.

2.3 - Variantes

Conformément aux articles R. 2151-8 et suivants du Code de la commande publique, la présentation de variante n'est pas autorisée dans le cadre de cette consultation. Les offres variantes seront donc irrecevables et éliminées sans être examinées. L'offre de base sera cependant examinée sous réserve qu'elle soit présentée de manière distincte de la ou des variantes.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BGH ARCHITECTURE
19 Rue de Montreuil
78000 VERSAILLES

Tél. : 01 30 83 06 00
Courriel : bgh.architecture@wanadoo.fr

Elle est représentée par : Monsieur GAVEAU.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA Industrial SAS
Centre d'affaire La Boursidière
92350 Le Plessis Robinson

Courriel : azouaou.naitabderrahmane@dekra.com

Le contrôleur technique est représenté par : Azouaou NAIT ABDERRAHMANE.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ETUDES ET SYNERGIES
40 Rue Danielle Casanova
91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Courriel : e.rasa@etudes-et-synergies.fr
Le coordonnateur est représenté par : Monsieur Eric RASA.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les plans
- Une trame vierge d'attestation de visite du site
- Rapport Initial de Contrôle Technique
- Plan Général de Coordination
- Diagnostics amiante et plomb de l'immeuble
- Charte achats responsables de la RIVP
- Attestation Russie (vierge)
- Les autres chartes RIVP (Chartes de déontologie, #STOP, L'Autre cercle)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (incluse dans DC1)	Non
Formulaire DC1 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat). Le candidat veillera à cocher la case de l'article « F1 » correspondant à la « Déclaration sur l'honneur » permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Formulaire DC2 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-ducandidat)		Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	CA MINIMUM : Le candidat devra justifier d'un CA annuel: Lot 1: CA 714 000 € Lot 2: CA 147 000 €	Non
Un extrait de la dernière liasse fiscale avec le bilan (actif + passif) et le compte de résultat du dernier exercice clos, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Capitaux propres : Le rapport entre le Total (I) et le Total général (I à V) du passif du bilan devra être supérieur ou égal à 5%. Entreprise nouvelle : justification par tout moyen (attestation ou garantie bancaire par exemple)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 01: Couverture : 3152 et 3142 avec mention RGE Menuiserie : 4312 avec mention RGE Ravalement : 3422 Lot 02: E2 avec mention RGE	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Dans le cas où le candidat est une société nouvellement créée, dans l'incapacité objective de produire les documents et renseignements exigés par le règlement de la consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, au-delà de son simple capital social, par tout autre moyen.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée	Non
Un certificat de visite du site signé par un.e représentant.e du pouvoir adjudicateur	Oui

L'attention des candidats est attirée sur les points suivants :
Lors du dépôt de l'offre, la signature électronique est interdite.
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Tâches exclusives du Titulaire :
Les tâches que le Pouvoir Adjudicateur souhaite faire effectuer exclusivement par le Titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Présentation des variantes

Sans objet.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Afin de présenter une offre objective et de qualité, le candidat doit faire une visite obligatoire du site.

Veuillez prendre contact avec Monsieur BEN MAKHLOUF Gardien d'immeubles du groupe joignable au 07.63.05.38.37 ou à Ahmed.BenMakhlouf@rivp.fr
Le candidat devra se munir du récépissé de visite vierge joint au dossier de consultation et le faire signer lors de la visite.
Il remettra son exemplaire dans le dossier d'offre.
A l'issue de la visite, les candidats formuleront leurs éventuelles questions via AWS (http://www.marches-publics.info).
Pour assurer l'égalité de traitement des candidats, le représentant du pouvoir adjudicateur présent pendant la visite ne répondra à aucune question.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Régie Immobilière Ville de Paris

13 Avenue de la Porte d'Italie
75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
"Exclure les caractères spéciaux des noms de fichier (accents, ponctuation) Privilégier les noms de fichier courts

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 et 2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains, de l'organisation alloués à l'opération	*10.0*
2.2- Pertinence du calendrier prévisionnel et de la prise en compte des contraintes de l'opération dans la méthodologie d'intervention	*10.0*
2.3-Pertinence de la méthodologie d'intervention en milieu occupé	*10.0*
2.4-Pertinence des moyens matériels alloués à l'opération compte tenu des contraintes de l'opération	*5.0*
2.5-Prise en compte des enjeux environnementaux	*5.0*

Méthode d'analyse des offres :

Toute offre irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Critères techniques :

Le critère "valeurs techniques" sera apprécié en fonction de la conformité de l'offre du candidat avec les attentes du pouvoir adjudicateur à partir des documents ayant été demandés dans le présent règlement de consultation.

Le candidat est invité à proposer un mémoire technique présentant clairement les éléments suivants qui correspondent à chacun des sous-critères :
1/ Pertinence des moyens humains, de l'organisation alloués à l'opération - 10%

- Pertinence des moyens et de l'organisation dédiés à l'encadrement général de l'opération - 2 points
- L'organisation, les effectifs, le temps alloué et les profils et qualification dédiés à l'encadrement de l'opération et notamment aux échanges avec la MOE, la MOA, la coordination avec les autres lots. - 1 point
- Les modalités d'organisation et précision des tâches de la sous-traitance au sein de son lot. - 1 point
- Le candidat présente notamment le CV de la personne en charge de l'encadrement général de l'opération. - 1 point
- Le candidat présente l'organigramme de l'opération. 2 points
- Pertinence des moyens et de l'organisation dédiés à l'encadrement sur site et l'exécution des missions - 1 point
- L'organisation, les effectifs, le temps alloué et les profils et qualification dédiés à l'exécution des prestations, - 1 point
- Les moyens humains et matériels pour réaliser le contrôle de la qualité de ses propres travaux et ceux de ses sous-traitants. - 1 point

2/ Pertinence du calendrier prévisionnel et de la prise en compte des contraintes de l'opération dans la méthodologie d'intervention - 10%

- Pertinence du planning d'intervention et cohérence avec les moyens humains, matériels et techniques. Le candidat présente un planning d'intervention détaillé prenant en compte les demandes et contraintes mentionnées au CCTP. Ce calendrier est présenté par phase de travaux. - 5 points
- Mode opératoire mis en œuvre et description des contraintes du site. Le candidat précise comment il adapte sa méthodologie aux contraintes du site notamment : intervention sur un site occupé, gestion du risque amiante/plomb, gestion des déchets, traçabilité BSD - 5 points

3/ Pertinence de la méthodologie d'intervention en milieu occupé - 10%

- Le candidat décrit ses procédés d'exécution notamment pour les points clés du marché, notamment les travaux en présence d'amiante et de plomb.

4/ Pertinence des moyens matériels alloués à l'opération compte tenu des contraintes de l'opération - 5%

- Pertinence des installations de chantier propres et des modalités de gestion des déchets à la charge du titulaire. Le candidat décrit l'ensemble des installations de chantier propres mobilisés pour l'opération en adéquation avec les prestations attendues.
- Le candidat décrit ses modalités de gestion des déchets - 2 points
- Pertinence des moyens de levage et moyen de manutention et moyens pour les opérations à pied d'œuvre. Le candidat décrit l'ensemble des moyens de levage et moyen de manutention mobilisés pour l'opération en adéquation avec les prestations attendues. - 2 points
- Pertinence du plan d'assurance qualité. Le candidat décrit les procédures d'assurance qualité qu'il mettra en œuvre au titre du marché. - 1 point

5/ Prise en compte des enjeux environnementaux - 5%
La méthodologie de l'entreprise afin de mettre en application les actions environnementales dans le cadre de l'opération :

- Propreté et organisation du chantier, - 1 point
- Manutention des déchets, - 1 point
- Minimisation des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, vibratoires) sur l'exploitation, - 1 point
- Tri et gestion des déchets et leur valorisation. - 2 point

Seuil éliminatoire de la valeur technique

Afin de garantir un niveau minimal de qualité des prestations proposées, le pouvoir adjudicateur fixe un seuil technique éliminatoire applicable à l'analyse des offres.

À l'issue de l'évaluation du critère « Valeur technique », toute offre obtenant une note globale strictement inférieure à 20 points sur 40 sera déclarée irrégulière au regard des exigences minimales attendues et sera éliminée de la procédure.

Les offres ainsi éliminées ne feront l'objet ni d'un classement ni, le cas échéant, d'une invitation à participer à une phase de négociation.

Cette élimination intervient indépendamment des résultats obtenus au titre des autres critères de jugement des offres, notamment en matière de prix.

Les candidats concernés seront informés du rejet de leur offre dans les conditions prévues par les dispositions du Code de la commande publique. Les motifs ayant conduit à cette élimination leur seront communiqués conformément à la réglementation applicable.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 5 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Par ailleurs, en cas d'égalité parfaite, deux candidats classés ex aequo seront admis aux négociations, même si le nombre de candidat ainsi retenu dépasse le maximum établi à 5.
Les négociations pourront porter sur les aspects techniques et financiers des offres des candidats. L'objet des négociations pourra, au besoin, être précisé lors de l'envoi de l'invitation à négocier.

De plus, les négociations pourront porter sur tous les aspects du cahier des charges, hors ses éléments intangibles à savoir :

Article "Dispositions générales du contrat", "Pièces contractuelles", "Intervenants", "Cotraitance", "Sous-traitance", "Confidentialité et mesures de sécurité", "Garanties financières", "Modalités de règlement des comptes", "Réception", "Garantie des prestations", "Assurances" et l'ensemble des articles qui suivent.

Les négociations donneront lieu à des échanges via le profil acheteur (plateforme AWS) ou à des réunions dans les locaux de la RIVP. Les modalités des négociations seront précisées ultérieurement dans les courriers

d'invitation aux négociations qui seront adressés aux candidats via la plateforme AWS. Par conséquent, les candidats doivent s'assurer que leur anti-spam autorise l'expéditeur suivant : courrier@aws-france.com. L'analyse des offres après négociations se fera par application des critères de jugement des offres susmentionnés.

Attestations fiscales et sociales :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme de dématérialisation AWS-Achat, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Assurez-vous que votre anti-spam autorise l'expéditeur courrier@aws-france.com.

ATTENTION : PENSEZ A VOUS IDENTIFIER SUR LA PLATEFORME car les candidats qui ne se seront pas identifiés sur la plateforme lors du téléchargement du DCE, ne recevront pas les réponses aux questions posées par d'autres candidats et ne seront pas informés des éventuelles modifications du DCE.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/